



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 9 décembre 2014

## **La mise en œuvre de l'Initiative des compteurs intelligents, dont le coût s'élève à 1,9 milliard de dollars, affichait de graves lacunes et les avantages n'ont pas encore été réalisés, selon la vérificatrice générale**

(TORONTO) En mai 2014, le total des coûts associés à la mise en œuvre de l'Initiative des compteurs intelligents en Ontario avait atteint 1,9 milliard de dollars. Il y aura des coûts supplémentaires pour les contribuables, et le bénéfice escompté d'un investissement si important n'a pas encore été pleinement réalisé.

Le ministère de l'Énergie n'a pas mené d'analyse coûts-avantages ou d'analyse de rentabilisation avant de prendre la décision, en 2004, d'installer des compteurs intelligents dans toute la province, et l'analyse de rentabilisation qu'il a diffusée après la décision comportait de sérieux défauts, a conclu la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2014*.

« Durant notre audit, nous avons constaté que le Ministère avait assorti l'Initiative des compteurs intelligents de cibles ambitieuses et de délais serrés, mais sans planification ni surveillance adéquates », a déclaré M<sup>me</sup> Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son Rapport.

« Le Ministère a présenté une étude de rentabilité au Conseil des ministres, mais seulement après l'annonce de l'Initiative par le gouvernement en avril 2004. Et l'analyse était erronée; le bénéfice net prévu de 600 millions de dollars avait été surévalué d'au moins 512 millions, a-t-elle ajouté. Le Ministère n'a ni mis à jour les coûts et avantages projetés ni surveillé les coûts réels pour déterminer les bénéfices nets effectivement réalisés. »

En avril 2004, le gouvernement a annoncé un plan visant à réduire la consommation d'énergie dans la province en instaurant une culture de conservation. Une composante du plan était l'installation de compteurs intelligents dans les maisons et les petites entreprises. Comme les compteurs intelligents peuvent enregistrer l'heure de consommation, la province a pu instaurer la tarification selon l'heure de consommation afin d'encourager les abonnés à consommer l'électricité en période creuse. Une plus faible demande en période de pointe réduirait la nécessité de construire de nouvelles centrales électriques ou d'agrandir les centrales existantes. En mai 2014, 4,8 millions de compteurs intelligents avaient été installés partout dans la province.

La vérificatrice générale a également constaté ce qui suit :

- Le Ministère n'a pas atteint ses cibles de réduction de la demande d'électricité aux heures de pointe. De plus, l'écart entre les tarifs de pointe et hors pointe n'était pas suffisant pour encourager les consommateurs à modifier leurs habitudes. Lorsque les tarifs selon l'heure de consommation ont été adoptés en 2006, le tarif de pointe était le triple du tarif hors pointe; au moment de notre audit de cette année, le rapport entre les tarifs de pointe et hors pointe était de seulement 1,8:1.
- L'ajustement global (des frais que les abonnés doivent payer en sus du prix du marché de l'électricité pour couvrir les tarifs versés à certains producteurs) représente actuellement environ 70 % des tarifs selon l'heure de consommation. Les abonnés ne sont toutefois pas informés de l'impact substantiel de l'ajustement global sur les tarifs selon l'heure de consommation. Entre 2006 et 2015, l'ajustement global cumulatif réel et prévu sur 10 ans totalisera environ 50 milliards de dollars, soit presque 5 fois le déficit provincial de 2014 (10,5 milliards de dollars).

- Un centre de données provincial de 249 millions de dollars a été établi pour recueillir, analyser et stocker les données des compteurs intelligents. Pourtant, la majorité des entreprises de distribution utilisent leurs propres systèmes pour traiter ces données. Les coûts de ce dédoublement — un système à l'échelon provincial et un autre au niveau local — sont facturés aux abonnés.
- De nombreuses plaintes des clients d'Hydro One concernant la facturation découlaient de l'utilisation de différents types de compteurs, de problèmes de communication entre les compteurs intelligents et les systèmes de communication locaux, du nouveau système de facturation, des factures saisonnières élevées et de l'impact de l'ajustement global sur les tarifs selon l'heure de consommation.
- Une facture d'électricité type pour un ménage peut varier entre 108 \$ et 196 \$ par mois selon le lieu de résidence et l'entreprise de distribution, principalement en raison des frais de livraison.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)